



COMMUNE de
SAINT-CRÉPIN-ET-CARLUCET

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 12/08/2020

Date de convocation : 06/08/2020	Conseillers en exercice : 14
Date affichage : 14/08/2020	Conseillers présents : 12

L'an Deux Mille vingt le 12 aout, Le Conseil Municipal de la commune de **SAINT- CREPIN ET CARLUCET**, dûment convoqué s'est réuni à la mairie à 20 heures 30 sous la présidence de Mr VILATTE Alain, maire

Présents : VILATTE ALAIN, VERGNE-RODRIGUEZ ANNIE, ROULLAND YANNICK, LEYMARIE CHRISTIAN, SOARES DIAS JOSE, DUBOIS ARNAUD, : LOPEZ MAGALI, LEBLATIER DIDIER, VAN DEN OSTENDE PASCALE, ROULLAND MARIE-CLAUDE, SCANDELLA ERIC, TEILLAC GERARD.

Absentes excusées : CAPMAS-REBOUSSOU BRIGITTE, VERGNOLLE NATHALIE.

Secrétaire de séance : M. SCANDELLA Eric

Ordre du jour

- Mise à disposition de l'entreprise ayant obtenu le marché de transports scolaires, des employés communaux conducteurs de bus. Convention et tarifs à prévoir.
- Changement des réservoirs de freinage du bus actuel avant de passer la visite technique.
- Banquetteuse achat matériel neuf ou d'occasion ??? La commune de Proissans propose de nous vendre sa banquetteuse (même matériel que proposé par SOVEMAS)
- Participations et subventions 2020.
- Délibération pour mettre en place une convention avec le SDIS 24 pour le contrôle des points d'eau existants.
- Divers
- Questions diverses

N° 2020-08-01 mise à disposition d'agents au profit de l'entreprise ayant obtenu le marché de transports scolaires

La mise à disposition des conducteurs de bus est possible car c'est une délégation de service public via la Région.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la mise à disposition à titre onéreux (90 € par jour) de 2 agents communaux pour une durée de 10 mois renouvelables avec une durée maximale de trois ans et un temps de travail de 4 heures par semaine pour un et 12 h pour le second agent, hors vacances scolaires
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

N° 2020-08-02 : Changement des réservoirs de freinage du bus actuel

Les cuves de freinage du bus actuel sont à changer avant le contrôle technique.

Le conseil municipal, après délibération décide de faire changer les cuves et autorise le maire à commander les travaux.

N° 2020-08-03 : achat banquetteuse

Le conseil municipal, après délibération,

- décide à l'unanimité d'annuler la délibération 202-07-06 et d'accepter la proposition de Mr le maire de Proissans
- charge Mr le maire d'acheter la banquetteuse de Proissans au prix de 5 500 € (prix tenant compte des réparations à notre charge).



COMMUNE de
SAINT-CRÉPIN-ET-CARLUCET

N° 2020-08-04 vente de la banquetteuse actuelle

Le conseil municipal, après délibération, accepte cette proposition et autorise Mr le maire à vendre à Mr Pérez Jean-Pierre la banquetteuse Turbo tondeuse Rousseau au prix de 1200,00 €.

N° 2020-08-05 achat d'un godet porté 3 points

Monsieur le maire propose l'achat d'un godet porté 3 points d'un montant de 1530. 00€ HT.
Le conseil municipal, valide cette proposition et charge Mr le Maire de commander ce matériel.

N° 2020-08-06 : participations 2020

Le conseil municipal, après délibération, valide cette proposition et vote les participations telles que proposées.

Article	Nom Tiers	Libellé	POUR 2020 BUDGETE 65 000
65548	REGION NOUVELLE AQUITAINE	PARTICIPATION TRANSPORT SCOLAIRE	4 200,00
65548	SIVU EQUIP SPORTIFS	Participation sivu equ sportif	15 000,00
65548	PROISSANS (COMMUNE)	Participation dépenses 2019	29 250,00
		total	48 450,00

N° 2020-08-07 : détail article 6574 subventions aux associations 2020

Le conseil municipal, après délibération, décide d'attribuer les subventions suivantes pour un total de 4 130,00 € :

COMITE DE SOUTIEN HOPITAL DE SARLAT	100,00
AGRICULTEURS DU SARLADAIS (ASSOCIATION)	200,00
AM CHASSE DE ST-CREPIN CHEZ MR VILATTE CLAUDE	200,00
AMENAGER EMBELLIR SAINT CREPIN ET CARLUCET (ASSOCIATION)	200,00
AMICALE LAIQUE ST-CREPIN CARLUCET	1 300,00
ASSOCIATION SAINTROCH	100,00
AU FIL DES ANS (ASSOCIATION)	100,00
CLUB DE PETANQUE	160,00
COMITE DES FETES	200,00
ELAN SALIGNACOIS PAYS DE FENELON (ASSOCIATION FOOT)	400,00
ENTRAIDE CANCER PERIGORD NOIR	150,00
FITNESS 24	170,00
LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER	150,00
LYCEE ET COLLEGE VOYAGE	200,00
PIRATES (ASOCIATION)	200,00
RUGBY CLUB CANTON DE SALIGNAC	300,00
TOTAL	4 130,00



COMMUNE de
SAINT-CRÉPIN-ET-CARLUCET

N° 2020-08-08 – mise en place d’une convention avec le SDIS 24 pour le contrôle des points d’eau existants.

Le maire propose de passer une convention avec le SDIS 24 pour le contrôle des points d’eau.

Le conseil municipal, après délibération

- autorise le maire à signer une convention pour confier au SDIS 24 le contrôle technique de points d’eau incendie répertoriés sur la commune
- s’engage à prévoir la prise en charge de cette prestation au budget communal.

N° 2020-08-09. Acquisition d’un logiciel avec interface chorus pro.

Mr le maire propose à l’assemblée d’acquérir un module CRONOS 1.65 version connectée permettant l’interface entre le portail chorus pro et les logiciels de comptabilité.

Le conseil municipal, après délibération

- donne son accord et charge Mr le Maire de commander la mise en place de ce module.
- Autorise pour cet achat le virement de crédit du 800 € de opération voirie à l’opération mairie.

Divers :

Communication :

La maquette du nouveau site est prête. La société Pixeligo nous la présentera la semaine prochaine.

Petite enquête satisfaction concernant les flash info.

Bon retour. C’est une information au fil du temps. Il y a moins de décalage qu’avec le bulletin.

Est ce qu’on continue à faire un bulletin du coup?

Aire de pique-nique

Il manque des toilettes à l’aire de pique-nique.

Peut-on envisager des toilettes sèches ?

En attendant il faudra flécher pour indiquer l’accès aux toilettes du vieux Saint-Crépin

L’ordre du jour étant épuisé le maire lève la séance.